

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination et du management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE de JANS

Par arrêté préfectoral en date du 22 avril 2011 une 2^{ème} enquête publique est ouverte à la mairie de JANS, pendant une période d'un mois, du 23 mai au 23 juin 2011 inclus, portant sur la demande présentée par la SICA SA DES NAISSEURS DE LA MEE en vue d'être autorisée à procéder à l'extension de l'élevage porcin qu'elle exploite, au lieu dit « Les Courtes » à JANS, en portant sa capacité totale à 3724 animaux équivalents porcs.

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2102-1° de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Jean-François LE CLERC, désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de diriger l'enquête, recevra en mairie de JANS les observations du public aux dates et heures ci-après :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| - lundi 23 mai 2011 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| - mardi 31 mai 2011 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| - vendredi 10 juin 2011 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| - jeudi 16 juin 2011 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| - jeudi 23 juin 2011 | de 9 h 00 à 12 h 00 |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de JANS, aux jours et heures normaux d'ouverture des services.

Le public pourra également consulter le dossier dans les mairies de DERVAL, NOZAY, MARSAC-SUR-DON, LUSANGER, TREFFIEUX, MOUAIS et SAINT-VINCENT DES LANDES aux jours et heures normaux d'ouverture des services.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de JANS, au commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation, assortie du respect de prescriptions, ou un refus.